

**RAPPORT DE JURY
CONCOURS COMMUN EXTERNE ET INTERNE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE
SESSION 2024**

I. Conditions d'inscription

Elles sont contenues dans le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

II. Données statistiques

Cette année quatre ministères participent au concours commun en externe de Secrétaire Administratif de classe normale : l'Education Nationale, l'Intérieur, le Développement Durable et la Justice.

Pour le concours interne trois ministères offrent des postes, l'Agriculture, l'Education Nationale et le Développement Durable.

Ci-dessous, le récapitulatif des postes offerts dans l'académie durant les dernières sessions.

	Postes offerts							
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
INTERNE	5	2	2	6	1	3	3	5
EXTERNE	6	5	3	7	7	4	4	4
TOTAL	11	7	5	13	8	7	7	9

Concernant la session 2024, 11 postes sont proposés par les 5 ministères participants selon la répartition suivante :

NOMBRE DE POSTES	Education Nationale	Intérieur	Justice	Agriculture	Développement Durable	TOTAL
INTERNE	2	0	0	2	1	5
EXTERNE	1	2	2	0	1	6

Pour cette session le nombre de candidats présents est mieux que les années précédentes. En revanche, pour le concours externe l'écart entre les inscrits et les présents est beaucoup moins marqué que pour les deux dernières sessions.

	Interne	Externe
Session 2024	66 inscrits	115 inscrits
	49 présents	66 présents
Session 2023	64 inscrits	96 inscrits
	31 présents	43 présents
Session 2022	54 inscrits	146 inscrits
	32 présents	41 présents
Session 2021	76 inscrits	168 inscrits
	46 présents	72 présents

De façon plus spécifiques,

SA COMMUN 2024	INTERNE	EXTERNE
Nombre de postes	5	6
Nombre d'inscrits	66	115
Nombre présents écrit	49	66
Nombre admissibles	15	18
Nombre présent oral	13	18
Nombre admis LP	5	6
Nombre admis LC	4	6

Le seuil d'admissibilité au concours interne a été fixé à **33/60** soit à **11/20**. A titre de comparaison il été fixé à 39/60 soit 13/20 en 2023 et à 33/60 soit 11/20 en 2022.

Pour le concours externe, le seuil a été fixé à **60/100** soit une note de **12/20**.

Ces résultats sont à peine plus élevés que ceux des deux dernières sessions : 55.5/100 soit 11.10/20 en 2023 et pour 2022 : 53.5/100, soit une note de 10.7/20.

En ce qui concerne la phase d'admission.

Pour le concours interne : **49%** des candidats inscrits se sont présentés à l'épreuve écrite contre **48%** en 2023 et **59.25%** en 2022.

15 candidats ont été déclarés admissibles, soit 33.33% des présents, 5 candidats sont admis sur liste principale soit 38.46% des présents admissibles (15.38% en 2023 et 15.4% en 2022) et 4 candidats en liste complémentaire.

Concernant le concours externe : **57%** des candidats inscrits étaient présents aux épreuves écrites (45 % en 2023, et 28.1% en 2022). Sur les 66 candidats présents, 18 ont été déclarés admissibles, soit 30% des présents pour 51.22% des présents en 2023.

A l'issue des épreuves orales, 6 candidats ont été déclarés admis sur liste principale, soit 33.33% des admissibles. En comparaison ils étaient 19.05% des admissibles en 2023 et 21% en 2022. 6 candidats sont sur la liste complémentaire.

III. Les épreuves et commentaires du jury

1. Epreuves écrites d'admissibilité

a) Le déroulement des épreuves

L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues précise en son article 1^{er} :

« **Le concours externe** (...) comporte deux épreuves écrites (...)

Les épreuves écrites sont les suivantes :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages ;

2° Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :
— gestion des ressources humaines dans les organisations ;
— comptabilité et finance ;
— problèmes économiques et sociaux ;
— enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option).

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

*Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total. L'article 2 précise pour le **concours interne** : « L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).*

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages. »

b) conseils aux candidats pour ces épreuves

1^{ère} épreuve écrite : cas pratique (épreuve unique pour l'interne, épreuve n° 1 pour l'externe, sujet identique)

Le seuil d'admissibilité a été fixé à **12,13/20 à l'interne** (contre 13/20 en 2023, 11 en 2022, 11,75 en 2021, et 13,63 en 2020) et à **13,35/20 à l'externe** (contre 11,10 en 2022, 10,7/20 en 2022, 11/20 en 2021, et 13/20 en 2020).

Les copies de cas pratique ont été corrigées sans distinction des concours interne ou externe.

Le sujet proposé était très complet et ne se limitait pas seulement à une présentation de la Réforme France Travail (organisation du Service Public de l'Emploi était aussi attendue).

Sur le Fond :

- Des introductions bien contextualisées et l'existence de phrases de liaison entre les parties ont été particulièrement appréciées par le jury.
- La partie relative à l'organisation du Service Public de l'Emploi a bien été traitée globalement.
- Plusieurs candidats se sont attachés à mettre en évidence des informations relatives au service rendu à l'utilisateur (contrat d'engagement, sanctions, etc.) occultant des éléments organisationnels qui étaient attendus (réseau France Travail / gouvernance France Travail national, régional, départemental et local)
- Parmi des mesures mises en œuvre pour favoriser le plein emploi, plusieurs points n'ont pas été ciblés : facteurs clé de réussite, gouvernance France Travail, distinction entre France Travail opérateur et Réseau France Travail.

Sur la Forme :

- Le style administratif (ton neutre, impersonnel) et la forme d'une note administrative (Marianne, note à l'attention de, objet, références, plan apparent, etc.) ne sont pas toujours respectés voire maîtrisés.
- Le barème faisait état de 5 points attribués à la forme, ce qui était très favorable aux candidats.
- Le soin de la présentation de la copie, la syntaxe mais aussi le développement des idées constitue la réelle valeur ajoutée des candidats.

2^{ème} épreuve écrite d'admissibilité du concours externe : questions

Le choix de la spécialité ne doit pas être une option par défaut ou du hasard mais une réelle option préparée en fonction du programme tel que détaillé dans l'arrêté du 25 juin 2009 précité.

Il est important de rappeler l'objet de la question et de proposer une réelle argumentation. Trop de réponses copiée/collée. Peu de copies ont mis en évidence un esprit de synthèse et d'analyse.

2. Epreuves orales d'admission

a) Le déroulement des épreuves

Concours interne :

Arrêté du 25 juin 2009 : « (...) L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité. »

Concours externe :

Arrêté du 25 juin 2009 « (...) L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. »

b) conseils aux candidats pour ces épreuves

- Concours interne:

Dans l'ensemble, le jury constate des prestations très inégales avec des candidats bien préparés et d'autres non.

Certains candidats n'utilisent pas l'intégralité des 10 minutes imparties pour la présentation. Seulement 3 à 4 présentations étaient structurées.

Lors des échanges, le jury constate que certains candidats ne se sont pas suffisamment renseignés sur les Ministères d'accueil, ce qui induit une méconnaissance des métiers qui y sont proposés.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations structurées ainsi que la capacité des candidats à se projeter dans une administration différente de la sienne tout en faisant valoir ses compétences. C'est ce qui a conduit à les départager.

- Concours externe :

Nous avons constaté une grande diversité de profils, que ce soit en termes d'âges, de parcours de formation ou de vie professionnelle, chacun apportant des compétences et des expériences variées, nourrissant le processus de sélection. Cette variété a conduit à des approches différentes, reflétant la richesse des parcours des candidats. Une majorité a déjà eu une expérience dans la fonction publique, souvent en tant que vacataire ou contractuel, quelques-uns n'ont en revanche connu que des expériences dans le privé ; enfin, le jury s'est interrogé sur le choix de 2 ou 3 candidats de présenter le concours externe plutôt qu'interne.

Sur l'épreuve en elle-même, l'analyse de texte a suscité un stress significatif chez de nombreux candidats, et certains n'ont pas pu pleinement démontrer leurs compétences. Il pourrait peut-être être bénéfique d'en revoir les modalités (textes un peu moins longs ? questions plus guidées ?) afin de mieux accompagner les candidats et d'évaluer leur potentiel dans des conditions moins stressantes. Toutefois, on notera que plusieurs candidats ont quand même su tirer leur épingle du jeu sur cette partie de l'épreuve. De plus, la gestion de la pression est aussi un critère d'appréciation.

Malgré quelques candidats insuffisamment renseignés, ou ne présentant pas un profil en adéquation totale avec les attentes des postes à pourvoir, notamment parce que ceux-ci peuvent inclure une composante managériale, les candidats de cette session se sont distingués par un niveau globalement élevé, montrant une bonne préparation à cette épreuve orale.

- Les candidats n'ont pas utilisé les 10 minutes allouées à la présentation du texte (entre 2min30 et 7min) ; ce qui pose question sur la nature des textes et/ou des questions.

- Les candidats qui ont abusé de paraphrases ont été pénalisés.

- Les candidats ayant réalisé les meilleures présentations de texte sont ceux ayant annoncé un plan, contextualisé, problématisé et répondu à la question en y ajoutant un avis critique mais argumenté et mesuré ; certains ayant même étayé par des digressions inspirées de leur parcours/vécu.

- Les candidats les mieux notés sont ceux ayant détaillé leurs motivations à devenir SA, maîtrisant leur environnement de travail actuel, s'étant renseigné sur les ministères proposant des postes au dit-concours, et connaissant le rôle et les missions d'un SA.

Pour avoir vécu l'oral de l'année dernière, j'ai noté cette année un niveau bien meilleur et surtout une meilleure adéquation des profils des candidats avec le niveau attendu d'un B.

Sur le fond des textes choisis, ils étaient globalement pertinents sauf un que j'ai trouvé un peu léger pour susciter un long commentaire. Ils auraient effectivement être un peu plus courts ce qui était d'ailleurs le cas en 2023.

Enfin merci à tous pour le bon esprit général du jury et à l'année prochaine, avec juste une requête pour connaître plus en amont si possible les dates auxquelles il faudrait se rendre disponible pour les corrections et les dates des oraux.